

Communauté de Communes du Pays de MoncontourEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 Novembre 2015 à 18h30

**Date de la convocation :**  
17/11/2015**Date de la publication :**  
27/11/2015**Afférents au Conseil :**  
25**Présents : 23****Pouvoirs : 2**

L'an deux mil-quinze, le 24 Novembre 2015 à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la mairie de Quessoy, **sur la convocation de M. Rault**, conformément à l'article L.5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. André Rault, M. Thierry Andrieux, M. Didier Coldefy, M. Jean Hervé, M. Jean-Luc Gouyette, M. Christophe Robin, Mme L'Echelard Nadine, M. Pascal Boinet, Mme Estelle Le Bellego, M. Yves de Catuelan, Mme Eliane Tétu, M. Jacques Moisan, M. Serge Mahé, Mme Françoise Trévien, M. Michel Dauly, Mme Régine Glatre, M. Gilles Chaperon, M. Paul Audren, Mme Jézéquel Claudine, M. Antoine Mahé, M. Georges Corduan, M. Pascal Norée, M. François Yu-Yueng,

Pouvoir de Mme Gainche Dominique à M. Didier Coldefy

Pouvoir de M. Glatre Alain à M. Thierry Andrieux

**M. Thierry Andrieux est élu secrétaire de séance**

**Avis sur le schéma de coopération intercommunale**

En application du règlement intérieur du Conseil, le Président indique que ce vote se déroule à bulletin secret.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet, tenant compte des spécificités départementales au sein de la Bretagne, se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRE, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le préfet propose les neuf intercommunalités suivantes :

PROJET	COMMUNAUTES DE COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2015
PROJET N°1	CC Quintin Communauté - CC Centre Armor Puissance 4 - Saint Brieuc Agglomération - CC Sud Goëlo	149 247
PROJET N°2	CC Lanvollon Plouha - CC du Leff	30 677
PROJET N°3	Lamballe Communauté - CC Arguenon Hunaudaye - CC Pays de Moncontour - CC Pays de Du Guesclin - CC Côte de Penthièvre	70 819
PROJET N°4	CC Pays de Matignon - CC Plancoët Plélan	30 192
PROJET N°5	Dinan Communauté - CC Pays de Caulnes - CC Rance Frémur	61 627
PROJET N°6	Cidéral - CC Hardouiniais Mené - CC Mené - communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec	52 079
PROJET N°7	Lannion Trégor Communauté - CC Haut Trégor - CC Presqu'île Lézardrieux	100 057
PROJET N°8	Paimpol Goëlo - CC Pontrieux Communauté - Guingamp communauté - CC Pays de Bégard - CC Belle Isle en Terre - CC Bourbriac	68 246
PROJET N°9	CC Kreiz Breizh - CC Callac Argoat	25 305

Le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est compris dans un EPCI à fiscalité propre. Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de donner un avis sur ce schéma.

✚ **Résultat du vote :**

**25 bulletins sont trouvés dans l'urne**

Pour : 19

Contre : 5

Abstention : 1

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- **EMET un avis favorable sur le SDCI des Côtes d'Armor et en particulier pour la partie concernant la Communauté de Communes du Pays de Moncontour.**

Le Président,  
M. André RAULT

